



Compte rendu de la réunion de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation des REMONTÉES MECANQUES et DOMAINES SKIABLES Du 27/04/2022

Présents à la réunion pour la délégation FO : Priscilla MARINI, Eric BECKER, Alain MATHIEU, Laurent FRESNO, Benjamin MONNET.

A l'ordre du jour :

- **Déroulé de la saison, point sur le contexte économique suite à la pénurie de matières premières, augmentation des tarifs des forfaits.**
- **Enquête sur les saisonniers**
- **Lutte contre les accidents du travail (mise en place systématique de la CSSCT, amélioration des procédures d'enquête et analyses des accidents grave et mortels)**
- **Forfaits pour les ayant-droits et les retraités**
- **Réciprocité inter stations**
- **Déplafonnement de l'ancienneté**
- **Rallongement de la durée de calcul de la prime de départ à la retraite de 60 à 67 ans.**
- **Retour aux 4 ans de mandat pour les CSE**
- **Accord de branche portant sur la durée dérogatoire du contrat de professionnalisation.**
- **Point sur l'activité partielle longue durée**
- **Rémunérations**
- **Points divers**

Au vu du déroulement de la CPPNI en plein Alpexpo, DSF propose de faire un focus sur : la saison, l'après-saison, les sujets nécessitant une réflexion urgente et de reporter le reste de l'ordre du jour à la prochaine CPPNI (points en bleu dans l'ordre du jour). Les syndicats acceptent.

Déroulé de la saison,

Grandes difficultés en terme de recrutement pour boucler les effectifs de la saison d'hiver 2021/ 2022, Des disparités sur le recrutement entre stations suivant les régions. Les stations ont dû s'organiser de manière drastique et mettre en place un fonctionnement dégradé afin d'assurer la saison et faire face à la période COVID ainsi qu'aux nombreux arrêts maladie et accidents de travail et suspensions de contrat. Une saison singulière avec des protocoles sanitaires durcis en cours de saison (passe sanitaire, puis passe vaccinal).

Le début de saison a été particulièrement compliqué le COVID n'étant à notre avis qu'un élément déclencheur à la dégradation des conditions de travail et de vie des saisonniers en particulier.

La délégation FO rappelle qu'elle avait alerté autant l'exécutif que les employeurs des risques de cette détérioration et des conséquences que la crise COVID n'a fait qu'accélérer. Nous constatons que

cette crise aura permis de tenir compte de nos alertes, d'analyser la situation de la saisonnalité dans son ensemble autant au niveau des employeurs que de l'exécutif.

Nous rappelons que le raccourcissement de la durée des contrats, l'accroissement du nombre de contrats courts ou de surcroît d'activité, la disparition des heures sup, la réduction des possibilités de contrats CDI, l'augmentation disproportionnée du coût de la vie, la suppression des forfaits famille et bien évidemment la mise en application des nouvelles mesures du chômage, sont les raisons qui ne laissent plus aux saisonniers la possibilité de se projeter.

Dans un contexte de durcissement des aides apportées aux saisonniers, la délégation FO présente aux participants, la proposition faite auprès de la ministre du travail campée sur ses positions d'attaque contre les chômeurs. Nous devons provoquer une réflexion permettant de rendre attractifs les métiers saisonniers et mettre l'exécutif devant ses responsabilités.

Pour FO, la formation est primordiale. Nous devons remettre en place des bilans de fins de saison avec entretiens professionnels complets exigeant de l'employeur qu'il se préoccupe des compétences des saisonniers qu'il embauche l'hiver ou l'été, comme cela avait été abordé par notre délégation lors d'une ancienne rencontre paritaire et validé par DSF. Une vraie correspondance entre besoins de l'entreprise et compétences et aspirations des salariés devrait déclencher des formations qualifiantes en fin de contrat. FO précise que cette réflexion doit bien évidemment se faire au niveau de la branche mais au-delà de celle-ci permettant, en coordination avec les services de Pôle Emploi, de proposer localement des formations à l'inter-saison aux emplois en tension. Il est également évident que l'OPCO EP devrait permettre de faciliter la mise en place de ces formations favorisant la montée en compétences des salariés.

DSF totalement en accord estime qu'un gros travail doit être fait sur les entretiens et constate que la finalité de ceux-ci n'est pas celle attendue.

Nous espérons tous que cette saison aura été une saison hors-norme, sans aucune certitude. DSF signale qu'à cours terme les entreprises, par un manque prévisionnel total du coût de fonctionnement engendré par une augmentation constante des prix de l'énergie, des carburants, des matériaux et des délais d'approvisionnement, risquent de se trouver dans l'impossibilité pour certaines de respecter leurs obligations d'investissement dans le respect des DSP ou contractuelles.

La lutte contre les accidents du travail (mise en place systématique de la CSSCT, l'amélioration des procédures d'enquête des analyses des accidents grave et mortels)

Encore une fois une grande disparité en terme d'accidents du travail dans les stations mais le constat est évident, ils ont largement augmenté cet hiver.

FO pointe du doigt qu'avec la perte des CHSCT, et la mise en place des CSE et CSSCT quand ils existent, les enquêtes en rapport avec les incidents et/ou accidents ont disparus. Il faut que la branche se réinvestisse sur la sécurité avec la mise en place d'une CSSCT généralisée au sein des entreprises afin de faire baisser le taux de fréquence, le taux de gravité.

DSF rappelle qu'au niveau de la loi, dès lors qu'il y a un accident grave, la CSSCT doit en être informée et une enquête conjointe avec la direction doit être menée.

DSF propose qu'un temps dédié à la CSSCT en terme de réflexion et négociation soit alloué lors de la prochaine réunion, car le sujet est préoccupant et des solutions doivent être trouvées.

Les forfaits pour les ayants-droits et les retraités - La réciprocité

Sujet brûlant qui participe grandement à l'attractivité des métiers des remontées mécaniques. DSF ne sait pas encore comment gérer ce sujet. Une réflexion est à mener.

Un certain nombre, voir la totalité des gratuités et des réductions qui étaient d'usage dans les massifs, est remise en cause pour tout le monde (salariés, adhérents de DSF, scolaires, retraités...)

Cette remise en question suite à l'intervention de la chambre des comptes, puis des préfetures (ex de la circulaire de Haute-Savoie de 2016) entraîne des contrôles fiscaux réguliers et descentes de la police judiciaire afin de pointer les nombreuses irrégularités relatives à l'émission d'un certain nombre de forfaits émis. La réciprocité entre stations sera également remise en cause.

Des axes sont envisagés (comme tarifs à raison de volumes), même si cela sera toujours moins intéressant que ce qui se pratiquait avant.

Une expertise juridique et fiscale est actuellement en cours, si elle aboutit favorablement DSF nous fera la présentation avec des solutions envisagées.

DSF a donc un rôle primordial à jouer même si les entreprises n'ont aucune obligation d'appliquer les éventuelles suggestions.

Les rémunérations

Sur l'année 2022, le décret n°2021-1741 du 22 décembre 2021 a instauré une revalorisation du SMIC de +0,9 % au 1^{er} janvier 2022. Une nouvelle hausse va intervenir le 1er mai, le SMIC augmentera de 2,65%.

DSF rappelle que l'inflation a aussi un effet sur le SMIC (calcul avec l'impact de l'augmentation du coût de la vie, INSEE, et de l'augmentation des salaires du privé). Or notre grille conventionnelle suite à des augmentations en linéaire du 200 au 220 puis en dégressif ont vu quasiment se fondre le 221 au 220.

La profession ne peut pas se permettre de faire des augmentations en linéaire sur l'intégralité de la grille (notamment sur le salaire des CDI). DSF laisse donc la paroles aux syndicats.

La CGT, après avoir donné ces arguments, demande une augmentation de 5%.

FO est conscient de l'inflation qui touche durement les entreprises mais rappelle que les salariés la subissent eux-aussi et sans aide de l'état, dans le contexte ou les réformes et la perte des acquis sont déjà un frein à l'attractivité de nos métiers il faut qu'un effort soit fait afin de conserver les salariés dans la branche. FO n'acceptera pas une augmentation en dessous de 3,65% représentant l'addition des 2 augmentations de janvier et de celle prévue en Mai 2022.

DSF souhaitent que les choses bougent et ne veut pas attendre novembre pour se mettre dans les clous sur les minimas de la grille conventionnelle elle propose 1,5%, peut monter jusqu'à 2% si l'on accepte de signer l'accord.

FO ne signera pas à 2%. DSF fera une préconisation de 1,5%.

Point sur l'APLD

Point rapide sur l'APLD, aujourd'hui à date il n'y a que quelques entreprises qui ont mis en place l'APLD. DSF fait remonter le fait qu'un bon nombre d'employeurs ont reculé au moment de la mise en place, cela leur paraissait beaucoup trop lourd à gérer. Pourtant cet accord APLD permet de sécuriser les salariés comme l'entreprise. DSF pense qu'il faut accompagner le mouvement pour que les stations adhérentes et mieux communiquer avec les adhérents.

DSF aimeraient potentiellement faire un avenant pour prolonger d'un an cet accord APLD (signature avant le 30 juin 2022).

FO fait remarquer que certaines entreprises n'ont pas mis en place l'APLD mettant fin à des contrats saisonniers sans terme précis avant la fin de saison. Donc si l'accord n'est pas mis en application par les entreprises, FO ne voit pas l'intérêt d'aller signer un avenant.

La prochaine CPPNI est fixée au 04 Juillet 2022, sur la journée entière, à Francin.